

PAR TÉLÉCOPIEUR

Montréal, le 21 novembre 2003

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation des dispositions tarifaires
applicables à une option d'électricité interruptible
Notre dossier : R-3518-2003**

Chers confrères,

Veillez prendre note qu'en raison d'un réaménagement au calendrier de l'audience du dossier R-3492-2002, l'audience dans le dossier en référence, prévue le **1^{er} décembre 2003**, est devancée au **28 novembre à 9h00**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/sp